VERS UNE SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT ?

Hannah Olivetti, chargée de mission Prospective de la Fonda

Dans le cadre de l'exercice de prospective «Vers une société de l'engagement ?», la Fonda a ouvert un espace de réflexions sur l'engagement : un club de lecture !

Il se réunit en ligne le premier lundi de chaque mois, pendant une heure de 18 h à 19 h pour partager et discuter ensemble de ressources (livres, rapports, enquêtes, interventions, *podcasts*, films, etc.) abordant le thème de l'engagement.

La liste des ressources pouvant être analysées dans le cadre du Club de lecture est disponible à ce lien. N'hésitez pas à partager de nouvelles ressources à l'animatrice du Club de lecture, Hannah Olivetti, par ce formulaire. Le calendrier des prochaines réunions du Club de lecture est également disponible en ligne.

LES 5 ENSEIGNEMENTS CLÉS DE CETTE RENCONTRE

- Faire territoire implique pour une entreprise de prendre en compte la diversité des parties prenantes du territoire
- La RTE est une notion émergente que les chercheurs et acteurs de terrain documentent
- La RTE s'inscrit dans une logique résolument collective
- La RTE vise à construire de la valeur collective durable
- La RTE part du principe qu'il n'y a pas de solution préconçue, mais qu'elle repose sur la mobilisation des acteurs et de leur approche expérimentale

Ressource #11

La responsbilité territoriale des entreprises, sous la direction de Maryline Filippi, 2022, 218 pages.

Présenté par Maryline Filippi, professeure d'économie, chercheuse associée et rédactrice-en-chef de la *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA).*

Mots clés : #Responsabilité #Entreprise

ENSEIGNEMENTS CLÉS

Brève présentation de l'autrice

Maryline Filippi est spécialiste des coopératives agricoles, développement territorial et responsabilité des entreprises.

Elle enseigne l'économie à Bordeaux Sciences Agro et est chercheuse associée à l'INRAE AgroParisTech Paris Saclay. Depuis 2022, elle est rédactrice-en-chef de la *Revue internationale de l'économie sociale* (RECMA).

Pourquoi cette ressource ?

La notion de **responsabilité territoriale des entreprises (RTE)** est récente. Elle a été notamment mentionnée dans un avis sur la responsabilité territoriale de la Plateforme RSE de France Stratégie[1], mais sans clairement être définie. Pour éclairer ce concept, un collectif de chercheurs s'est constitué sous la direction de Maryline Filippi.

Suite à des ateliers de travail entre des chercheurs, ils ont publié l'ouvrage *La responsabilité territoriale des entreprises* en octobre 2022. En parallèle, des ateliers collectifs avec des acteurs de terrain ont abouti à la rédaction d'un livre blanc sur la RTE par la Chaire TerrESS, dirigée par Timothée Duverger, en novembre 2022[2].

MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'ENGAGEMENT

Pour répondre aux enjeux territoriaux, où en sommes-nous ?

Dans un contexte de changement climatique et d'accroissement des inégalités socio-économiques, il est indispensable de **changer de paradigme** dans les modes opératoires des différents acteurs, dont les entreprises, du territoire. L'**ancrage territorial**[3] constitue un point central.

Si la **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**[4] représente un ensemble de pratiques managériales – reposant sur le volontariat – elle est de plus en plus contrainte pour les grandes unités par la **réglementation**.

La RSE prend en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales. Toutefois, **elle ne garantit pas une stratégie d'ancrage territorial des entreprises avec les collectivités territoriales et les parties prenantes externes** (comme les citoyens) pour qu'elles soient pleinement impliquées dans la création de valeur durable sur le territoire.

Quant aux structures de l'**économie sociale et solidaire (ESS)**[5], elles ont davantage une logique d'ancrage dans leur écosystème. Cependant, la notion d'ancrage territorial est discutée pour certaines structures, notamment les grandes entités. Il peut parfois être **nécessaire d'activer cet ancrage** pour être à l'écoute des membres et de leurs besoins sur le territoire.
Le **développement d'une gouvernance démocratique** peut être une piste.

Par ailleurs, la prise en considération de l'environnement demeure un point d'amélioration de l'ancrage territorial des structures de l'ESS, alors même qu'il est un des facteurs majeurs de changement.

Il apparaît nécessaire d'avoir une nouvelle approche de la responsabilité des entreprises pour créer une **dynamique globale** et créer ensemble une **valeur durable sur le territoire** : la responsabilité territoriale des entreprises.

La norme de référence de la RSE, ISO 26000, est basée sur le volontariat et le déclaratif des entreprises.

Elle repose sur 7 piliers :

- La gouvernance de la structure
- Les droits humains
- Les conditions et relations de travail
- La responsabilité environnementale
- Les questions relatives au consommateur et à la protection du consommateur
- Les communautés et le développement local
- La loyauté des pratiques

En quoi consiste la RTE ?

C'est au niveau des territoires que les acteurs peuvent trouver des solutions pour faire face aux crises actuelles, répondre aux besoins des personnes et reconstruire la société. Il est nécessaire de **faire territoire** pour l'entreprise **avec les autres acteurs**, dont les collectivités territoriales et les parties prenantes externes. Telle est la philosophie de la responsabilité territoriale des entreprises.

Elle propose un ancrage territorial aux entreprises avec leur écosystème afin d'**identifier collectivement les besoins concrets des communautés locales** et d'y répondre ensemble. Il s'agit d'un mode d'entreprendre en commun et en responsabilité **pour le bien commun**.

La démarche de Territoires zéro chômeurs de longue durée ou bien encore celle des Pôles territoriaux de coopération économique en sont des exemples. **La coopération territoriale constitue le ciment de la RTE** entre toutes les parties prenantes, supposant de sortir d'une approche en silos des problèmes.

Pour autant, **cela n'exclut pas les conflits**, ni les risques ou d'exclusion ou d'appropriation de ressources par un acteur ou un groupe d'acteurs. Il s'agit de processus de co-construction qui doit associer le plus grand nombre de parties prenantes.

---

1. Plateforme RSE, Avis « Vers une responsabilité territoriale des entreprises », juillet 2018. Disponible à ce lien.

2. Chaire TerrESS, Livre blanc, *La responsabilité territoriale des entreprises*, novembre 2022. Disponible à ce lien.

3. L'ancrage territorial des entreprises comprend les interactions avec le territoire sur lequel elles opèrent dans une perspective de performance économique (cf. note n°2)

4. La RSE peut se résumer comme l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable (social, environnemental et économique) (cf. note n°2)

5. Définie dans la loi dite Hamon, 2014, « l'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes : un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique, etc. Parmi les structures de l'ESS, il existe les mutuelles, les coopératives, les associations… »

Quatre critères font la différence entre la RSE et la RTE selon Maryline Filippi :

- La dimension collective et coopérative plutôt qu'une logique individuelle
- La valeur crée et partagée, fruit de l'interdépendance de l'entreprise et de son territoire
- La coopération, ESS et entreprises conventionnelles pour l'intérêt des personnes. Les entreprises génèrent de la valeur économique et aussi sociale et sociétale
- La nécessité de nouveaux indicateurs avec le renouvellement des partenariats public-privé

Source : Chaire TerrESS, *La responsabilité territoriale des entreprises*, 2022.

Que permet la RTE ?

Grâce à sa logique intrinsèquement collective, la RTE prend en compte l'écosystème de l'entreprise dans toute sa diversité, en y **incluant notamment le vivant, les plantes ou bien encore les animaux**, et ainsi contribuer à tendre vers un bien-être collectif.

La RTE constitue un cadre propice au déploiement d'innovations sociales. Tous les moyens sont à mobiliser, voire à coconstruire, pour bâtir des solutions sur le territoire. Cela suppose de ne pas avoir de solution préconçue. La RTE a dans son ADN un droit à l'**expérimentation**.

Quelles perspectives de recherche ?

Quatre pistes de recherches sur la RTE sont identifiées :

- Territoire pour Faire société, utopies … ? Le « génie des lieux » !
- Institutionnalisation via le territoire ?
- Évaluation : de l'impact à la création de valeur ?
- Territoire comme faire ensemble, « faire société », vers les communs ?

RÉACTIONS LORS DU CLUB DE LECTURE

- Un participant s'est demandé comment les acteurs locaux peuvent davantage jouer un rôle de chef d'orchestre local.

  Maryline Filippi observe que les collectivités territoriales veulent renouveler leurs relations et leurs modalités d'action avec le territoire. Elles souhaitent davantage faire ensemble pour sortir d'une logique en silo. De nouveaux processus sont à imaginer en coopération avec les acteurs locaux, dont les citoyens.

- Un participant s'est interrogé sur la distinction entre la RTE et la RSE et trouve que tous les points abordés sont contenus dans la RSE. Il craint que la notion de RTE n'affaiblisse la position de ceux qui tentent de valoriser la RSE.

  Maryline Filippi a répondu que la notion de RTE inscrit l'entreprise dans une logique collective en prenant en compte l'écosystème dans sa diversité (le vivant, les animaux, les plantes notamment). Il s'agit de s'intéresser au bien commun sur les territoires.

- Une autre réagit en expliquant que si les entreprises ne changent pas leurs *core business* (cœurs de métiers), les changements sociaux et environnementaux n'adviendront pas et ce quelle que soit la nomenclature utilisée (RSE, RTE). Elle s'interroge sur l'utilité de ces nomenclatures s'il n'y a pas de véritable volonté de changement.

  Maryline Filippi estime qu'en travaillant sur la RTE, cela implique de travailler sur les processus à l'œuvre, de s'intéresser aux leviers d'action pour agir pour le bien-être de tous sur le territoire.

Merci à l'ensemble des participants :
Diane Bonifas, Paul Bucau, Bastien Engelbach, Maryline Filippi, Alain Grozelier, Margaux Krebs, Agathe Leblais, Marie-Paule Lentin, Marie-Claire Mange, Marc Lévy, Michel Nung, Hannah Olivetti, Manon Philippe, Florence Picard, David Ratinaud, Patrice Simounet et Baptiste Vivien.

Ce compte-rendu a été rédigé par Hannah Olivetti, relu par Maryline Filippi et mis en page par Agathe Thiebeaux pour la Fonda. Il est mis à disposition sous la Licence Creative Commons CC BY-NC-SA 3.0 FR.

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Chaire TerrESS, *La responsabilité territoriale des entreprises*, 2022.

La Fonda, *Quelle création de valeur ?*, 2022.

Maryline Filippi, *La responsabilité territoriale des entreprises*, 2022.